



SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et
Professeurs des Ecoles **FORCE OUVRIERE** de l'Enseignement Public
Syndicat départemental de l'Isère

Madame Thébault Jarry Martine
Secrétaire Départementale

Grenoble le 25 novembre 2019

A Madame la Directrice Académique
Des Services Départementaux de l'Isère

Objet : Grève à partir du 5 décembre et SMA

Madame la Directrice Académique,

Le SNUDI FO comme d'autres organisations syndicales, appelle les collègues à la grève à partir du 5 décembre pour le RETRAIT du projet Delevoy/Macron de la retraite universelle par point. A partir, signifie que les collègues seront susceptibles de reconduire la grève après le 5 décembre, et ce jusqu'au 21 décembre date de fin du dépôt de préavis de grève de notre fédération, la FNEC FP FO.

En conséquence, le SNUDI FO donne la consigne suivante aux collègues, dans le cadre de la loi du 20 août 2008 sur le SMA obligeant les communes à assurer le service d'accueil si le taux prévisionnel de grévistes est supérieur ou égal à 25% des enseignants des écoles publiques maternelles et élémentaires :

« Dans le cadre du SMA, déclarer son intention de faire grève, 48 heures avant le début de celle-ci, soit lundi 2 décembre minuit dernier délai, à partir du 5 décembre. Chacun devra ensuite déclarer s'il fait ou non son service ».

Afin que les collègues n'aient que les jours de grève effectués de retirés, le SNUDI FO vous demande d'envoyer dans les écoles chaque jour, une feuille d'émargement pour la période du préavis. Les collègues ayant déposé leur déclaration d'intention de grève mais n'étant pas grévistes un jour donné signent la feuille pour indiquer qu'ils étaient en service.

Veillez recevoir, madame La Directrice Académique, mes sincères salutations.

Madame Thébault-Jarry Martine
Secrétaire départementale

